

# RAPPORT, D'ACTIVITÉ 2020



**NOTRE  
AFFAIRE  
A TOUS**

# SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	04
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020 .....	06
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b> .....	12
Qui sommes-nous ?	14
Nos missions	16
<b>LES ACTIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS</b> .....	18
Renforcer le droit de l'environnement par des actions en justice	20
Faire connaître les droits environnementaux et les inégalités climatiques	36
Améliorer le droit de l'environnement pour un droit adapté aux limites planétaires	42
Sensibiliser et former tous les publics à la justice climatique	50
Construire un réseau de juristes engagé.e.s	58
<b>LES MOYENS D'ACTION DE NOTRE AFFAIRE À TOUS</b> .....	64
Vie associative	66
Ressources humaines	72
Communication	73
Événements, webinaires et tribunes	76
Les partenaires associatifs et universitaires de l'association	79
<b>BILAN FINANCIER</b> .....	82
Les ressources	84
Les dépenses	85

Graphisme : Julia Demarque.  
Crédits Photos : Notre Affaire à Tous, Pixabay.com

# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

---

Nous n'avons pas surmonté la crise du Covid-19 à l'heure où nous nous adressons à vous. **La crise du Covid-19 a mis en avant de façon exacerbée le risque que fait courir l'inaction de l'Etat sur la santé et la sécurité de ses citoyen-ne-s.** L'épidémie actuelle met aussi le doigt sur les liens qui unissent la destruction massive de l'environnement du fait des activités humaines, et les droits humains à la santé, à la liberté, ou tout simplement à la vie. Une crise sanitaire, donc, mais qui exacerbe toutes les crises existantes, et qui doit nous pousser à questionner notre rapport à la nature, et à sa destruction, qui cause la nôtre. **Notre Affaire à Tous est déterminée à porter, toujours plus haut, le levier du droit comme protection pour la nature et les plus vulnérables,** comme obligation pour les acteurs privés et publics, qui par leurs activités et décisions politiques mettent en danger la planète, et se faisant, notre avenir.

Face à l'explosion des inégalités que laeCovid-19 a rendu visible et exacerbée, Notre Affaire à Tous s'engage depuis déjà un an et demi à donner la parole, et **soutenir celles et ceux dont les droits sont impactés par les dégradations environnementales et climatiques.** Au travers de la production de données sur la question des inégalités environnementales, et leur documentation, nous avons donné à voir de la réalité de celles-ci, ouvrant la voie, en 2020, à une appropriation des enjeux de la justice environnementale par de nombreux acteurs du mouvement climat et sociaux en France pour la première fois.

*Clotilde Bato,  
Présidente de Notre Affaire à Tous*



# FAITS MARQUANTS 2020

28 JANVIER 2020

## Assignation en justice de Total, la multinationale française la plus polluante !

Après une interpellation en octobre 2018 et une mise en demeure en juin 2019, Notre Affaire à Tous a [assigné la multinationale Total en justice](#) avec 15 collectivités et quatre associations pour qu'il lui soit ordonné de prendre les mesures nécessaires pour réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit du premier contentieux climatique en France visant à rehausser les ambitions climatiques d'une multinationale du pétrole. Face à l'inaction de l'Etat en matière de régulation des multinationales, notamment en matière climatique, **les collectivités et associations demandent ainsi au tribunal judiciaire de Nanterre d'enjoindre Total de reconnaître les risques générés par ses activités et de s'aligner sur une trajectoire compatible avec une limitation du réchauffement climatique à 1,5°C.**



2 MARS 2020

## Sortie du rapport sur la vigilance climatique de 25 multinationales françaises !

Le 2 mars, après plus d'un an de travail de recherche et d'enquête, Notre Affaire à Tous publiait une [étude juridique comparative](#) sans précédent sur la vigilance climatique de 25 multinationales françaises ! **Ce long travail de recherche** s'est basé sur l'étude des documents de référence des 25 entreprises afin d'évaluer la mise en œuvre de la loi sur le devoir de vigilance en matière climatique. Des critères de notation ont été développés pour évaluer le comportement des multinationales, en s'appuyant sur les objectifs internationaux de l'Accord de Paris ainsi que les données scientifiques du GIEC et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).



5 MARS 2020

## L'Affaire du Siècle, lancement du Jour du Dérèglement, l'Etat à découvert climatique

Le 5 mars 2020, avec nos partenaires de l'Affaire du Siècle (la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France), **nous avons dévoilé le "Jour du dérèglement"**. En 2020, en 2 mois et 5 jours, la France a émis la totalité des gaz à effet de serre qu'elle pourrait émettre en un an si elle respectait son objectif de neutralité carbone. A cette date, l'Etat français était donc déjà à découvert climatique et aggravait son impact sur le dérèglement de la planète. Cette date si tôt dans l'année, était une nouvelle démonstration que l'État est encore loin de respecter ses propres lois, raison de plus de poursuivre le recours en justice de l'Affaire du Siècle, soutenu par plus de 2 millions de Français.es et visant à mettre fin à cette fuite en avant.



27 MAI 2020

### Recours contre le décret du 8 avril donnant pouvoir de dérogation aux préfets

Lors du premier confinement, profitant du peu d'attention médiatique sur les sujets environnementaux, le gouvernement a généralisé un décret expérimental permettant aux préfets de donner des dérogations aux procédures notamment en matière environnementale aux porteurs de projets s'installant sur leur territoire. **Notre Affaire à Tous a demandé l'annulation de ce décret** dans un recours aux côtés des Amis de la Terre, de Wild Legal et de Maiouri Nature Guyane.



18 JUIN 2020

### Les propositions de Notre Affaire à Tous reprises par la Convention Citoyenne pour le Climat : le crime d'écocide et la réforme de la Constitution

Le 18 juin, certaines propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat étaient rendues publiques. Parmi elles, **l'amendement de l'article 1er de la Constitution pour que la France devienne une République écologique, la reconnaissance d'un crime d'écocide** et la création d'une Haute Autorité aux limites planétaires. Notre Affaire à Tous s'est réjouie de ces propositions, que l'association avait portées auprès des 150 citoyen-nes de la Convention, en partenariat avec CliMates, le REFEDD et WARN pour le collectif [Notre Constitution Écologique](#) et avec Wild Legal pour la reconnaissance du crime d'écocide. L'application de ces mesures permettrait de reconnaître que l'avenir de nos sociétés est conditionné par le respect des grands équilibres écologiques.



4 SEPTEMBRE 2020

### L'Affaire du Siècle répond au mémoire en réponse de l'Etat déposé en juin

Le 4 septembre, les quatre organisations co-requérantes de l'Affaire du Siècle ont déposé leur mémoire en réplique, pour contrer les arguments que l'État avait déposé en juin dernier, près de 16 mois après le début de l'instruction. Notre Affaire à Tous, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France ont accompagné leur réponse d'une centaine de témoignages de personnes touchées par les impacts des changements climatiques. **Dans son mémoire en défense déposé en juin et composé de 18 pages, l'État rejetait les arguments présentés par nos organisations et niait en bloc les carences pointées par l'Affaire du Siècle, alors qu'elles avaient été confirmées par le Haut conseil pour le climat.** Cette réponse est intervenue alors que trois organisations – France Nature Environnement, la Fondation Abbé Pierre et la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique – déposaient leurs arguments au tribunal en appui à l'Affaire du Siècle.



17 SEPTEMBRE 2020

### Requête devant le Conseil d'Etat contre 66 sites industriels clés en main

Fin juillet, [le gouvernement a annoncé 66 sites clés en main](#), qui sont venus s'ajouter aux 12 annoncés en janvier 2020 au sommet Choose France. Ces sites industriels "clés en main" ont pour objectif d'être aménagés et bétonnés par les pouvoirs publics dans le but d'alléger les procédures et les délais d'instruction pour les industriels voulant s'y implanter. Face à ce détricotage du droit de l'environnement et à cette annonce, nous avons déposé le 17 septembre une [requête en annulation](#) devant le Conseil d'Etat.



14 OCTOBRE 2020

### Sortie de la boîte à outils pédagogique

Le 14 octobre, Notre Affaire à Tous et Savanturiers ont dévoilé le dossier "[Savanturiers de la justice climatique](#)", une **boîte à outils pédagogique inédite à destination des enseignants et éducateurs** dont l'ambition est d'accompagner les professeurs dans l'éducation aux droits environnementaux et à la justice climatique et sensibiliser les lycéen-ne-s et collégien-ne-s à ces enjeux primordiaux, souvent absents des programmes scolaires. Ce dossier s'adresse aux collèges et lycées et contient des supports variés : des fiches thématiques, une infographie et deux vidéos ludiques.



9 DÉCEMBRE 2020

### Sortie du rapport "Un climat d'inégalités"

Le 9 décembre, nous avons **publié le rapport « Un climat d'inégalités : Les impacts inégaux du dérèglement climatique en France »**, pour mettre en lumière un phénomène encore trop peu documenté : les inégalités climatiques sur le territoire français. Les actions ambitieuses en matière climatique se font toujours attendre et l'accélération du changement climatique pèse de manière inégale sur la population française. L'objectif de ce rapport était de montrer les conséquences désastreuses de ce retard en documentant et analysant les populations les plus vulnérables, les territoires les plus touchés, les répercussions sociales et les secteurs économiques menacés. Pour préparer ce rapport, **nous avons également rencontré et interrogé quatorze citoyen-ne-s qui ont témoigné des impacts directs** du dérèglement climatique sur leurs conditions de vie.



# PRÉSENTATION GÉNÉRALE



# QUI SOMMES-NOUS ?

Notre Affaire à Tous est une association loi 1901 constituée à l'été 2015 qui **fait du droit une arme afin de protéger le vivant, les communs naturels et le climat**. Issue du mouvement pour la reconnaissance du crime d'écocide dans le droit international afin de sanctionner les crimes les plus graves contre l'environnement, Notre Affaire à Tous cherche à établir par la jurisprudence, le plaidoyer et la mobilisation citoyenne, une responsabilité de l'humain vis-à-vis de l'environnement.

## ● UN MOUVEMENT DE CITOYEN·NE·S POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

Notre Affaire à Tous comptait en 557 adhérent·e·s au 31 décembre 2020, dont une centaine de membres actif·ve·s organisé·e·s en groupes de travail. **Ces bénévoles sont pour la majorité des professionnels du droit, des juristes, avocat·e·s, étudiant·e·s, chercheur·se·s ou encore magistrat·e·s, dont une majorité de jeunes femmes**. Ils et elles réalisent l'essentiel du travail juridique de l'association, avec l'aide de cabinets d'avocat·e·s en pro bono sur les plus importants projets de l'association. Le bénévolat et le mécénat de compétence représentent une richesse extraordinaire pour l'association, pour mener à bien ses projets et atteindre ses objectifs.

## ● NOS GROUPES DE TRAVAIL

Au 31 décembre 2020, il existe **11 groupes de travail** :

“Multinationales”, “Recours Locaux”, “Inégalités climatiques”, “Education Sensibilisation”, “Droits de la nature”, “Ecocide”, “Constitution écologique”, “International - Veille des affaires climatiques”. Il existe également des groupes de travail transversaux : “Juristes”, “Plaidoyer” et “Traduction”.

**Les co-référent·e·s des groupes de travail, ainsi que les membres du Conseil d'administration et l'équipe salariée constituent la “coordination”** qui assure un suivi des groupes de travail et applique la stratégie de l'association préalablement approuvée par le Conseil d'Administration. Les groupes de travail sont de nature évolutive tel qu'indiqué dans le règlement intérieur. La liste de ces groupes est mise à jour régulièrement sur le [site internet](#).



« UN MOUVEMENT DE CITOYEN·NE·S  
POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE »

# NOS MISSIONS



**Notre défi, pour ce siècle,** est d'envisager, inventer et construire un modèle économique, sociétal et de gouvernance qui respecte et protège la vie sur Terre, afin de préserver la dignité humaine et la planète sur laquelle nous vivons en utilisant tous les moyens juridiques à notre disposition. Réchauffement climatique, perte massive de la biodiversité... L'impact de l'activité humaine sur la dégradation générale de l'environnement, de l'écosystème terrestre et de la planète n'est plus à démontrer.



**Nous unir pour défendre l'intérêt général face à ceux qui détruisent notre planète.** Nous sommes entrés dans l'ère de l'anthropocène, celle où « l'humanité est devenue une force géologique à l'échelle de la planète » (Will Steffen). Nul n'est aujourd'hui tenu responsable juridiquement de la dégradation de notre environnement : ni les entreprises polluées, ni les pouvoirs publics dont la mission est pourtant de nous protéger. Notre Affaire à Tous agit en justice pour construire de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale : contre les instances publiques et les acteurs privés.



**Une responsabilité de l'humain vis-à-vis de la nature.** Notre Affaire à Tous travaille à l'institution d'un véritable droit environnemental et de la nature. Nous voulons établir, par la transformation de notre droit, et la mobilisation citoyenne, une nouvelle relation équilibrée entre les humains et la nature, à travers la reconnaissance des droits de la nature et l'incrimination de l'écocide.



**Justice économique, sociale, climatique et environnementale.** Nos droits sociaux sont aujourd'hui remis en cause par les crises environnementales et climatiques. Notre Affaire à Tous accompagne et protège les victimes du changement climatique pour faire reconnaître leurs droits et l'obligation des pouvoirs publics de les protéger. La justice climatique est nécessaire pour assurer l'état de droit et le contrat social. Les États doivent se doter de nouveaux instruments juridiques pour garantir les droits individuels et collectifs de leurs citoyen-ne-s, et protéger les droits de la nature et du vivant. Nous connaissons l'héritage légué par le mouvement des droits civiques aux Etats-Unis qui proclama dès 1992 les 12 principes pour la justice environnementale. Nous savons que les violences environnementales s'ajoutent aux violences sociales, qu'elles ne font qu'un, et que la protection des droits de la nature est une condition de l'égalité et du respect des droits humains.



**Un mouvement mondial.** celui de la mobilisation pour pénaliser les crimes contre l'environnement, mais aussi pour reconnaître des droits à la nature ou porter des actions en justice pour le climat. Dans le monde entier, les contentieux climatiques se multiplient : des citoyen-nes et des associations se tournent vers les tribunaux pour faire respecter leurs droits et ceux de la nature. Ils enjoignent les Etats à agir plus et mieux pour le climat, en rehaussant leurs ambitions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, en encadrant l'activité du secteur privé, en garantissant la transition énergétique...

# LES ACTIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS



# RENFORCER LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT PAR DES ACTIONS EN JUSTICE



Notre Affaire à Tous agit pour construire de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale, afin que les entreprises polluées et les pouvoirs publics dont la mission est pourtant de nous protéger, soient tenus responsables de la dégradation de notre environnement.



## L'AFFAIRE DU SIÈCLE

*L'action en justice contre l'Etat français pour inaction climatique.*

### ● L'ACTION EN JUSTICE

Depuis le dépôt de leur [requête sommaire](#) en mars 2019, puis de leur [mémoire complémentaire](#) en mai 2019, les organisations de l'Affaire du Siècle attendaient la réponse de l'Etat à leurs arguments. [Celle-ci](#) est arrivée en juin 2020, près de seize mois après le début de l'instruction, et le jour de la clôture d'instruction fixée par le tribunal administratif de Paris. **Dans son mémoire en défense, composé de 18 pages, l'État rejette les arguments présentés par les 4 organisations co-requérantes et nie en bloc les carences pointées par l'Affaire du Siècle**, alors qu'elles avaient été confirmées par le Haut Conseil pour le Climat. Cette réponse est intervenue alors que trois autres organisations – France Nature Environnement, la Fondation Abbé Pierre et la Fédération nationale d'agriculture biologique – avaient versé au tribunal leurs arguments en appui à l'Affaire du Siècle.

**En septembre 2020, les avocat-e-s ont déposé le [mémoire en réplique des associations](#)** (c'est-à-dire leurs contre-arguments) et 100 témoignages issus de la plateforme "[Témoins du climat](#)" lancée par l'Affaire du Siècle en décembre 2019. L'instruction s'est clôturée le 9 octobre et la date d'audience a été fixée au 14 janvier 2021.

Par ailleurs, en février 2020, **l'Affaire du Siècle a déposé une intervention volontaire au dossier de Grande-Synthe**, la commune qui a attaqué l'Etat devant le Conseil d'Etat en novembre 2018. Bien que les deux actions en justice soient différentes, le fond du dossier est le même pour les deux affaires puisqu'il s'agit de mettre en



lumière l'inaction de l'État face aux obligations qui étaient les siennes. L'audience de la commune de Grande-Synthe s'est tenue le 9 novembre et la [décision du Conseil d'Etat](#), survenue 10 jours plus tard, **a marqué un tournant majeur pour la justice climatique en France et ouvert la voie à une victoire de l'Affaire du Siècle**. En effet, le Conseil d'Etat a mis l'Etat face à ses responsabilités en considérant que les objectifs de réduction de gaz à effet de serre fixés par la loi sont contraignants. La plus haute juridiction administrative a donné 3 mois à l'Etat pour montrer que les actions mises en place sont suffisantes pour les atteindre.

## ● LA MOBILISATION

Le 5 mars 2020, l’Affaire du Siècle a lancé le «[Jour du Dérèglement](#)», qui marque le jour où la France a émis autant de gaz à effet de serre que ce qu’elle devrait émettre en une année si elle respectait l’objectif de neutralité carbone, objectif que l’État français s’est lui-même engagé à atteindre pour 2050. Dès le 5 mars et jusqu’au 31 décembre, l’État français était donc à découvert climatique et aggravait son impact sur le dérèglement de la planète.

Au printemps 2020, pour mieux informer et mobiliser les citoyen·ne·s, l’Affaire du Siècle a réalisé une série de supports de communication pédagogique dont des infographies sur les carences de l’Etat et [4 interviews vidéos](#) des avocat·e·s et juristes afin d’expliquer le dossier de l’Affaire du Siècle. Tout au long de l’année, **des appels à témoigner sur la cartographie des Témoins du Climat ont été lancés**, notamment lors d’événements climatiques extrêmes.

### À partir du 5 mars, la France est à découvert climatique



En septembre, l’Affaire du Siècle a organisé une installation éphémère à l’Espace Darwin de Bordeaux intitulée «**Immersion dans les changements climatiques de demain**». Pédagogique et ludique, cette exposition proposait une plongée directe dans ce à quoi pourrait ressembler notre environnement dans quelques années, dans un contexte d’augmentation des sécheresses et des inondations. De nombreux panneaux explicatifs sur les changements climatiques à venir, sur l’historique de l’Affaire du Siècle et sa mobilisation citoyenne à travers les témoins du climat ont également agrémenté le parcours des visiteurs.

#### Nos partenaires :

GREENPEACE





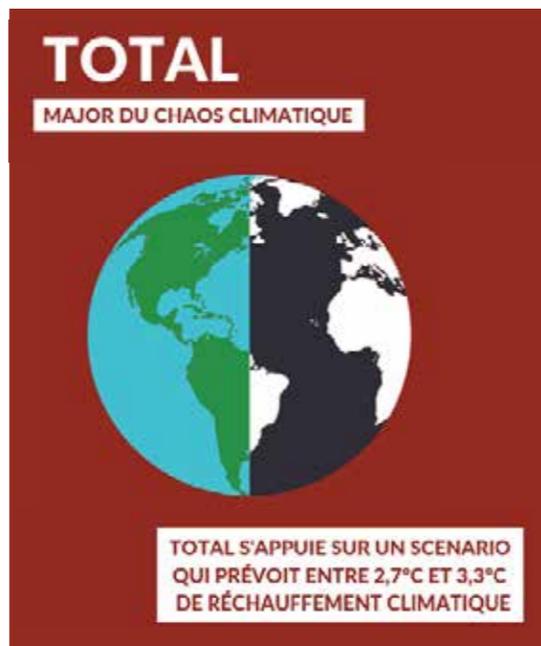
## LES TERRITOIRES QUI SE DÉFENDENT

Agir en responsabilité contre les pollueurs majeurs.

### ● ACTION EN JUSTICE CONTRE TOTAL

Le 28 janvier 2020, Notre Affaire à Tous, Sherpa, ZEA, les Eco Maires et FNE et quatorze collectivités territoriales ont [assigné la multinationale Total en justice](#) afin qu'il lui soit ordonné de prendre les mesures nécessaires pour réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit du premier contentieux climatique en France visant à rehausser les ambitions climatiques d'une multinationale du pétrole. Cette assignation fait suite à [l'interpellation de Total](#) en octobre 2018 et à sa [mise en demeure](#) en juin 2019 puisque ni la publication d'un second plan de vigilance en mars 2019, ni les échanges avec la direction de Total, y compris une rencontre avec son Président Directeur Général, Patrick Pouyanné, n'ont abouti à une évolution substantielle des engagements climatiques de Total.

Nos partenaires :



### ● SIGNALEMENT DE TOTAL AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Un signalement de Total à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a été déposé en mars 2020 par Notre Affaire à Tous et Sherpa afin de dénoncer les contradictions, inexactitudes et omissions dans les documents financiers et les risques que fait courir le géant pétrolier à ses investisseurs en ne prenant pas en compte les impacts du changement climatique sur ses activités. Compte-tenu de la publication de nouveaux documents de Total en matière de risques climatiques, les deux associations ont travaillé à la [réactualisation de ce signalement](#), déposé le 28 mai 2020, la veille de l'assemblée générale de Total. Les associations considèrent que le Groupe fonde sa communication financière sur des hypothèses incertaines ne rendant pas compte de manière suffisamment prudente des risques financiers liés à la dépendance de son modèle économique aux hydrocarbures, ni des risques d'une possible dépréciation très forte de ses actifs.

En partenariat avec



## ● BENCHMARK DE LA VIGILANCE CLIMATIQUE DES MULTINATIONALES

Le lundi 2 mars 2020, **Notre Affaire à Tous** a publié une [étude juridique comparative de la vigilance climatique de 25 multinationales françaises](#). Ce travail de recherche s'est basé sur l'étude de leurs documents de référence et des critères de notations afin d'évaluer le comportement des multinationales quant à la mise en œuvre de la loi sur le devoir de vigilance en matière climatique. Les critères de notation s'appuient sur les objectifs internationaux de l'Accord de Paris ainsi que les données scientifiques du GIEC et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

**Cette étude a révélé qu'aucune entreprise ne se conforme aux obligations découlant de la loi et de la Constitution.** Notre Affaire à Tous a envoyé **des lettres d'interpellation à ces 25 entreprises et des rencontres** ont eu lieu avec certaines entreprises. Les membres de l'association ont également travaillé à la seconde édition du rapport d'analyse en prenant en compte les nouveaux plans de vigilance des multinationales.



## ● CONTRIBUTION À LA CONSULTATION PUBLIQUE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Constatant la faiblesse de l'actuelle directive encadrant l'information extra-financière des entreprises, la Commission européenne a ouvert une consultation sur une révision de cette directive. Les membres de l'association se sont basés notamment sur les conclusions du "Benchmark" afin de rendre une contribution à cette consultation publique.

## ● CASINO ET LA DÉFORESTATION IMPORTÉE

En juin 2020, suite à la publication de [l'enquête d'Envol Vert](#), mettant en évidence des preuves de déforestation récente et de pratiques d'accaparement de terres, menée à partir d'échantillons de produits carnés vendus dans plusieurs supermarchés du groupe Casino au Brésil, **Notre Affaire à Tous a rejoint le collectif d'associations Canopée, Mighty Earth, Envol Vert et Sherpa pour travailler à une action contentieuse conjointe contre le groupe Casino.**

Le 21 septembre 2020, la coalition d'associations (Canopée, CPT, Envol Vert, Mighty Earth, Notre Affaire à Tous et Sherpa) accompagnée d'organisations représentatives des peuples autochtones de Colombie et du Brésil (OPIAC, COIAB, FEPIPA et FEPOIMT) ont [mis en demeure le groupe Casino](#) de prendre les mesures nécessaires pour exclure le boeuf issu de la déforestation et de l'accaparement de territoires autochtones de sa chaîne d'approvisionnement au Brésil et en Colombie. Si l'entreprise ne se met pas en conformité dans le délai de 3 mois prévu par la loi, les organisations entendent saisir la juridiction compétente.



**Nos partenaires :**





## LE PEOPLE'S CLIMATE CASE

*Une action en justice pour le climat à l'échelle européenne*

Depuis mai 2018, Notre Affaire à Tous accompagne le plaignant français du People's Climate Case, Maurice Feschet. Cette [action en justice](#) vise le manque d'ambition climatique des institutions européennes à l'horizon 2030 et est portée par 10 familles d'Europe et du monde, d'ores et déjà affectées par les impacts du changement climatique.

En mai 2019, le tribunal de première instance jugeait irrecevable l'affaire de ces familles pour des raisons de procédure, mais en reconnaissant l'impact du changement climatique sur les droits fondamentaux. Les familles avaient alors fait [appel de cette décision](#) devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) en mettant en avant le manque d'accès à la justice européenne et l'impact de cette décision sur leurs droits. La crise du Covid-19 a retardé le jugement de la CJUE, qui devait tomber au printemps 2020.

**Pour pallier le manque d'avancées juridiques, les plaignant·e·s, avec le soutien des associations, ont envoyé une [lettre aux député·e·s européen·ne·s](#) au Parlement en amont du vote de la loi climat européenne en octobre 2020.** L'objectif était de pousser à un vote pour l'augmentation de l'ambition climatique de l'UE à l'horizon 2030. Votée le 6 octobre, l'ambition a été relevée à une réduction de 60% des émissions de GES, en



deçà des 65% recommandés par les associations mais mieux que les 55% voulus par la Commission européenne. A l'occasion de ces discussions européennes sur l'augmentation de l'ambition des objectifs climatiques à l'horizon 2030, **les plaignant·e·s ont également participé à un projet photographique collaboratif pour combler le fossé entre les citoyen·ne·s et les politiques et mettre des visages sur les impacts déjà réels de la crise climatique.** Ce projet, auquel Maurice Feschet a participé, a pris la forme de cartes postales, qui ont été envoyées aux représentant·e·s nationaux·ales des plaignant·e·s.

Le weekend du 7 et 8 mars, des membres de Notre Affaire à Tous, accompagnés par trois étudiant·e·s de la clinique de droit de Sciences Po Paris, ont rendu visite à Maurice Feschet dans la Drôme.

**Nos partenaires :**



2CELSIUS.





## LES RECOURS LOCAUX

Le contentieux climatique à l'échelle locale

### ● ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DE COLLECTIFS

Tout au long de l'année 2020, Notre Affaire à Tous a poursuivi son activité de suivi et d'accompagnement juridique des collectifs et a déposé sept nouveaux recours, en accompagnement des citoyen·ne·s et collectifs qui se battent contre l'implantation de projets imposés et polluants près de chez eux.

En février, l'association a déposé un [recours gracieux](#) aux côtés du collectif Non Au Terminal 4 et de 13 autres associations contre le schéma de cohérence territoriale de Roissy Pays de France, puis un [recours contentieux](#) a été déposé en mai. Le SCOT prévoyait d'une part l'urbanisation du triangle de Gonesse et d'autre part la création d'un terminal 4 à l'aéroport de Roissy. Dans ce recours, Notre Affaire à Tous a insisté sur **la nécessité pour les pouvoirs publics d'intégrer sérieusement les objectifs de sobriété et de lutte contre le dérèglement climatique dans les documents d'aménagement du territoire.**

Sur la thématique du secteur aérien, Notre Affaire à Tous a poursuivi l'accompagnement de l'association ACAPACC pour [déposer un recours en annulation du Schéma de Cohérence Territoriale de Caen Métropole](#) qui prévoit le projet d'allongement de la piste de l'aéroport Caen-Carpiquet alors même que ce projet n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact aboutie et que les émissions ou nuisances qu'il entraînerait n'ont pas été mesurées. Cet accompagnement a débuté en décembre 2019 avec le dépôt d'un [recours gracieux](#). Ce projet fait partie de



**la dizaine de projets qui prévoient l'intensification du trafic aérien sur différents aéroports** - un sujet sur lequel la Convention Citoyenne pour le Climat a formulé des propositions.

En mars, Notre Affaire à Tous a également soutenu cinq associations dans le dépôt d'un [recours gracieux](#) contre le projet d'extension du centre commercial Rosny 2 puis du [recours contentieux](#) en juin, pointant du doigt notamment une étude d'impact insuffisante. Le même mois, l'association a accompagné des habitant·e·s de Saint-Martin-d'Hères en Isère dans le [dépôt d'un référé-suspension](#) afin d'imposer l'arrêt des travaux d'un centre commercial sur les anciennes friches industrielles Neyrpic en attendant la décision finale du tribunal.

En mai, l'association a [soutenu l'association AHQES de la Sauve Majeure](#) dans un recours pour la protection du Bois de la Sableyre, une zone naturelle menacée par la planification de la construction d'un lotissement dans le plan local d'urbanisme intercommunal qui prévoit une bétonisation presque intégrale de la zone.

## ● RECOURS CONTRE LE DÉTRICOTAGE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

L'année a également été rythmée par des recours contre le détricotage du droit de l'environnement. En plein cœur du premier confinement, Notre Affaire à Tous a déposé, aux côtés des Amis de la Terre, WildLegal et Maiouri Guyane un [recours contre le décret du 8 avril](#), qui généralise le droit des préfets à déroger à de nombreuses normes réglementaires, notamment en matière environnementale. Face à ce décret et aux atteintes françaises au droit de l'environnement, l'association a également déposé une [plainte à la Commission européenne](#). Pour appuyer cette demande, 19 eurodéputé·e·s ont saisi les commissaires européens de la même alerte.

En septembre, **Notre Affaire à Tous a également déposé un [recours au Conseil d'Etat](#) contre l'annonce du gouvernement de la création de 66 nouveaux sites industriels "clés en main"**, permettant une implantation simplifiée et accélérée de projets industriels. Un tel mécanisme menace une nouvelle fois les procédures environnementales et le droit de l'environnement au profit des industriels et de la relance économique.



## ● CAMPAGNES DE PLAIDOYER

Afin d'appuyer ses contentieux, l'association a également mené tout au long de l'année un travail de plaidoyer et d'analyse sur des thèmes précis :

- **Une campagne de plaidoyer anti-surproduction** s'est développée en partenariat avec les Amis de la Terre principalement. L'association a également rédigé une proposition de loi afin d'obtenir le moratoire sur les centres commerciaux promis par Emmanuel Macron à la fin des travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat.
- **Notre Affaire à Tous a également mené une campagne anti-aviation** en parallèle de ses actions en justice contre les aéroports de Caen et de Roissy Charles de Gaulle à travers la publication de [12 propositions juridiques](#) et techniques pour une réduction drastique des émissions du secteur aérien.

Enfin, **deux guides juridiques à destination des collectifs ont été créés afin de les guider dans leurs démarches juridiques** et de nombreux webinaires et formations ont pu être dispensés tout au long de l'année. Nous avons notamment organisé et participé au weekend des luttes locales à Buoux dans le Vaucluse ayant rassemblé 70 personnes de nombreux collectifs qui se battent contre des projets imposés et polluants partout en France. **Des formations ont ainsi pu être dispensés sur le droit comme outil de lutte efficace contre les projets polluants.**

Nos partenaires :

PARTAGER  
= C'EST SYMPA

GREENPEACE

Les Amis  
de la Terre

ZSEA

Maiouri  
NATURE

WILD  
LEGAL

# FAIRE CONNAÎTRE LES DROITS ENVIRONNEMENTAUX ET LES INÉGALITÉS CLIMATIQUES



Afin d'œuvrer pour un droit de l'environnement plus ambitieux, nous devons convaincre les législateur·rice·s, mais également les juges, en actionnant le levier de la mobilisation citoyenne et du soutien du grand public.



## INÉGALITÉS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

### ● IMPACTS - LA REVUE DE PRESSE DES INÉGALITÉS CLIMATIQUES

Tout au long de l'année 2020, les membres de Notre Affaire à Tous ont continué à publier [IMPACTS - La revue de presse des inégalités climatiques](#), en se concentrant sur les [effets du changement climatique en milieu urbain](#), sur les conséquences du changement climatique [sur la santé](#), sur [la pollution de l'air et des sols](#), sur [l'Europe face au changement climatique](#), sur le dérèglement climatique et [ses impacts sur la ressource en eau](#), ainsi que sur [le racisme environnemental](#). A l'occasion des deux ans de la revue de presse IMPACTS, Notre Affaire à Tous a organisé un [événement en ligne consacré aux inégalités climatiques et environnementales](#) le 6 mai, avec ATD Quart Monde et le CRID.

### ● PARTENARIAT AVEC LE MILIEU UNIVERSITAIRE

Suite à l'enquête de terrain dans cinq villes du sud de la France à l'été 2019, réalisée par l'Université Lyon II et le laboratoire UMR Triangle, notamment par le géographe Guillaume Faburel, des doctorants et des étudiantes, **un rapport a été publié sur l'enquête intitulée "Vivre les fournaies urbaines" qui porte sur les vécus climatiques dans ces villes**. Deux événements de restitution ont été organisés à [Marseille](#) le 19 février et [Montpellier](#) le 24 février. Un article a également été écrit sur l'enquête dans une revue franco-argentine, et [Reporterre](#), ainsi que le [Journal Toulousain](#) y ont consacré des articles.



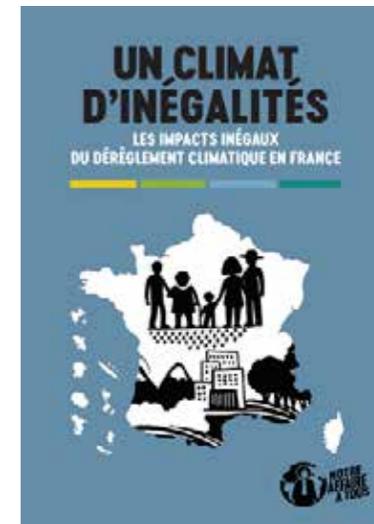
**IMPACTS**  
LA REVUE DE PRESSE DES  
INÉGALITÉS CLIMATIQUES

### ● LE RAPPORT "UN CLIMAT D'INÉGALITÉS"

Le 9 décembre 2020, Notre Affaire à Tous a publié le [rapport "Un climat d'inégalités : Les impacts inégaux du dérèglement climatique en France"](#), pour mettre en lumière un phénomène encore trop peu documenté : les inégalités climatiques sur le territoire français. 5 ans après l'Accord de Paris, deux ans après l'Affaire du Siècle et la mobilisation des gilets jaunes, les actions ambitieuses en matière climatique se font toujours attendre et l'accélération du changement climatique pèse de manière inégale sur la population française.

L'association montre les conséquences désastreuses de ce retard en documentant et analysant : **les populations les plus vulnérables, les territoires les plus touchés, les répercussions sociales et les principaux secteurs économiques menacés**. Ce rapport est le fruit d'un travail de documentation et de recherche mené depuis plusieurs années par l'association.

Pour préparer ce rapport, Notre Affaire à Tous a également **rencontré et interrogé quatorze citoyen-ne-s qui ont témoigné des impacts directs du dérèglement climatique sur leurs conditions de vie**. Un [webinaire de présentation du rapport](#) a également été organisé par l'association, en présence de témoins impactés, de représentant-e-s d'organisations et de personnalités. Le début d'année 2021 va permettre à Notre Affaire à Tous d'affiner les propositions faites dans le rapport, de construire son plaidoyer et de rencontrer différents acteurs sur ces thématiques.





## LA VEILLE JURIDIQUE DES CONTENTIEUX CLIMATIQUES MONDIAUX

La veille juridique des contentieux climatiques et environnementaux a pour objectif de servir de base de données pour les juristes de l'association afin qu'ils puissent utiliser ces informations à l'appui de leurs travaux de recherche, notamment, pour d'éventuels recours juridiques. La veille juridique s'adresse également à un public extérieur, qu'il soit professionnel du droit, associatif ou universitaire. **Elle donne lieu à la publication, tous les deux mois, d'une [Newsletter des affaires climatiques et environnementales](#) composée de trois parties** : une première partie développe et analyse un sujet d'actualité juridique. Puis, les deux parties suivantes "affaires climatiques" et "affaires environnementales" ont pour but de présenter des recours juridiques en cours ou des textes normatifs, récemment adoptés, sur ces thématiques, à travers le monde.

**En 2020, quatre newsletters ont été envoyées :**

- L'ONU saisie de la question climatique
- Libertés fondamentales, protection de la santé et crise environnementale
- Droits de la nature et droits humains
- Droit à un environnement sain



# AMÉLIORER LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DROIT ADAPTÉ AUX LIMITES PLANÉTAIRES



Notre Affaire à Tous travaille à l'institution d'un véritable droit environnemental plus efficace, notamment par la reconnaissance de droits pour la nature. Nous voulons établir, par la jurisprudence, la transformation de notre droit et la mobilisation citoyenne, une responsabilité de l'humain vis-à-vis de la nature.



## PLAIDOYER POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS DE LA NATURE

### ● DOCUMENTATION DE LA RECONNAISSANCE DES DROITS DE LA NATURE

L'année 2020 a été celle d'un intense **travail de référencement et de documentation des actes reconnaissant des droits à des entités naturelles ou à des écosystèmes dans le monde, en analysant les décisions de justice pour faire progresser notre plaidoyer pour les droits du vivant**. Plusieurs interventions et webinaires ont également été organisés au cours de l'année pour faire connaître la question primordiale de la reconnaissance des droits de la nature ainsi que celle du préjudice écologique.

### ● LE TRIBUNAL EN DÉFENSE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

Avec le premier confinement de 2020, le Tribunal des droits de la Nature n'a pas eu lieu. Afin de continuer la sensibilisation autour des droits de la nature malgré le report de cet événement important, **Notre Affaire à Tous et ses partenaires ont choisi d'organiser une campagne en ligne autour des 5 cas qui seront présentés au Tribunal**. Des cas d'atteintes aux droits des écosystèmes aquatiques en Europe seront mis en avant comme la Mer de Glace dans les Alpes, le Lac Vättern en Suède ou encore le cas de l'orpaillage illégal en Guyane).

*En partenariat avec le glaciologue Jean-Baptiste Bosson et Fiona Mille, de l'association Mountain Wilderness*

### ● LE PARLEMENT DE LA LOIRE

En 2020, Notre Affaire à Tous a travaillé avec le POLAU et l'écrivain et juriste Camille Toledo qui organisent des auditions **en vue de la création d'un parlement dédié à une entité non humaine : la Loire**. Il s'agit de la première initiative visant à créer un parlement pour une entité naturelle en France. La réflexion sur la création de ce parlement se déroule au travers d'auditions de différents professionnels et d'usagers de la Loire. Les auditions, reportées à cause de la crise sanitaire ont eu lieu en octobre à Saint-Pierre-des-Corps autour du thème : "[Conflits et négociations entre les espèces](#)" avec l'intervention notamment de Valérie Cabanes, présidente d'honneur de Notre Affaire à Tous, puis en décembre sur le thème "Vers des institutions animistes" avec notamment la docteure en droit Marie-Angèle Hermitte. **Notre Affaire à Tous appuie le travail sur le livre des auditions du Parlement de Loire.**



Nos partenaires :



GARN  
GLOBAL ALLIANCE FOR  
THE RIGHTS OF NATURE



NATURE RIGHTS



Earth Thrive

www.earth-thrive.org

LE PARLEMENT  
DE LOIRE



## INSÉRER LE CLIMAT DANS LA CONSTITUTION

En 2019, Notre Affaire à Tous avait soumis [sa contribution](#) aux 150 citoyen·ne·s de la Convention Citoyenne pour le Climat afin de défendre la proposition de modification de l'article 1er de la Constitution en y intégrant la protection de la biodiversité et du climat dans le cadre des limites planétaires, ainsi que le principe de non régression.

En janvier 2020, **lors de la session 4 de la Convention Citoyenne, Valérie Cabanes, présidente d'honneur de Notre Affaire à Tous, est intervenue devant les 150** lors d'un débat contradictoire sur l'opportunité et les modalités d'une révision de la Constitution.

Le 16 avril 2020, en plein confinement dû à la crise sanitaire du Covid-19, le collectif "Notre Constitution Écologique" a publié une tribune sur Mediapart, signée avec 34 autres organisations, afin d'appeler à prendre connaissance de leurs travaux et mieux comprendre leur importance : "[Convention Citoyenne : la démocratie confinée, ou la nécessité de penser l'après-Covid](#)".

Les citoyen·ne·s de la Convention Citoyenne pour le Climat ont été convaincu·e·s de la nécessité d'amender l'article 1er de la Constitution pour que la France devienne une République écologique et **ont inscrit cette**



**proposition dans leur 149 propositions structurantes, qui ont été votées** lors d'un dernier weekend plénier, du 19 au 21 juin 2020, par l'ensemble des tiré·e·s au sort. Ils et elles ont ainsi proposé d'ajouter à l'article premier que « *la République garantit la préservation de la biodiversité, de l'environnement et lutte contre le dérèglement climatique* ». Notre Affaire à Tous s'est réjoui de cette avancée mais regrette que les limites planétaires et le principe de non-régression n'aient pas été repris dans la proposition de modification de la Constitution de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Face aux critiques qui ont pu émerger suite à cette proposition tant sur le fond ("risque de redondance avec la Charte de l'environnement", "risque de placer l'environnement au-dessus des autres valeurs", etc.) que sur le passage en référendum, **Notre Affaire à Tous a publié en juillet 2020 un [argumentaire juridique](#) pour défendre cette proposition, et rappeler pourquoi elle est nécessaire.**

À la suite des échanges intervenus le 29 juin entre les 150 citoyen·ne·s et le président de la République, ce dernier s'est montré favorable à une modification de l'article 1er de la Constitution, rejetant cependant la révision du préambule. En fin d'année, Emmanuel Macron a réaffirmé sa volonté de modifier l'article 1er de la Constitution. **Le projet de loi constitutionnelle, qui sera dévoilé en janvier 2021, reprendra en principe ce qui avait été proposé par la Convention Citoyenne pour le Climat.** Si ce projet de loi est voté en termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat, il pourra alors être soumis à référendum.

Nos partenaires :





## INSCRIPTION DE L'ÉCOCIDE DANS LE DROIT PÉNAL FRANÇAIS

Notre Affaire à Tous avait soumis en 2019 [sa contribution](#) aux 150 citoyen-ne-s de la Convention Citoyenne pour le Climat pour la reconnaissance de l'écocide et des limites planétaires. **Les citoyen-ne-s de la Convention Citoyenne pour le Climat ont voté à 99% en faveur d'une loi pénalisant le crime d'écocide**, entendu comme « toute action ayant causé un dommage écologique grave en participant au dépassement manifeste et non négligeable des limites planétaires », ainsi que la création d'une Haute Autorité des limites planétaires pour en garantir la mise en œuvre. Cette proposition a été ainsi dans leur 149 propositions structurantes en juin 2020.

Face aux critiques qui ont pu émerger suite à cette proposition ("difficulté à prouver l'élément intentionnel du crime d'écocide", "risque de populisme pénal", etc.) Notre Affaire à Tous a publié en juillet 2020 un [argumentaire juridique](#) pour expliquer pourquoi l'adoption d'une telle législation constituerait un précédent pionnier en matière de protection de la nature.

A la suite des échanges intervenus le 29 juin entre les 150 citoyen-ne-s et le président de la République, ce dernier s'est dit prêt à intégrer l'écocide dans le droit français en revoyant toutefois la rédaction actuelle. Afin d'éviter que cette mesure ne soit dénaturée par le gouvernement ou les parlementaires, **Notre Affaire à Tous s'est associée au groupe de travail de la Convention Citoyenne pour le Climat sur l'écocide, avec d'autres professionnels du droit, afin d'apporter son aide à la rédaction d'une nouvelle proposition de loi** satisfaisant aux exigences de clarté et de précision de la loi pénale. Nous avons ainsi convenu de laisser de côté le critère des limites planétaires, trop imprécis à ce stade au regard des connaissances scientifiques, pour le remplacer



« RECONNAÎTRE LE DROIT DE VIVRE  
DANS UN SYSTÈME CLIMATIQUE SOUTENABLE »

par la notion de dommage "grave, étendu ou durable". Nous maintenons toutefois la nécessité d'introduire la notion de limites planétaires dans le code de l'environnement avec la création d'une Haute autorité des limites planétaires.

Le 6 octobre, nous avons participé à une réunion de travail avec des représentant-e-s du ministère de la justice et du ministère de l'écologie afin d'avancer sur la réécriture de cette proposition de loi écocide. Néanmoins, notre nouvelle proposition a à peine été évoquée et le gouvernement n'a pas semblé enclin à soutenir l'inscription de l'écocide dans le code pénal. Deux jours après, le Ministre de la Justice annonçait qu'il laissait de côté le crime d'écocide pour se concentrer sur le projet de loi de réforme du parquet européen.

Notre Affaire à Tous continuera à se mobiliser en 2021 **afin de s'assurer que la proposition de reconnaissance du crime d'écocide ne soit pas vidée de sa substance**, et qu'elle corresponde à la proposition de la Convention Citoyenne pour le Climat que nous soutenons.

# SENSIBILISER ET FORMER TOUS LES PUBLICS À LA JUSTICE CLIMATIQUE



Notre Affaire à Tous propose un programme d'éducation et de sensibilisation à la justice climatique et aux conséquences du changement climatique sur nos droits fondamentaux. Il vise à former les citoyen·ne·s, et en particulier les jeunes, sur des thématiques variées : changement climatique, limites planétaires, inégalités climatiques et environnementales, droits de la nature, écocide... Parce que nous luttons pour une justice climatique et sociale pour toutes les générations !



## ÉDUCATION-SENSIBILISATION DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES

L'année 2020 et la crise sanitaire a été l'occasion d'accueillir de nouveaux bénévoles dans le groupe Education-Sensibilisation de Notre Affaire à Tous, qui ont travaillé à l'élaboration de nouvelles ressources pour les interventions proposées aux établissements scolaires afin de sensibiliser les collégien-ne-s et lycéen-ne-s aux enjeux de justice climatique ainsi qu'aux liens entre droits fondamentaux et dérèglement climatique.

Dans cette optique, **Notre Affaire à Tous et les Savanturiers - Ecole de la Recherche ont collaboré pour créer une boîte à outils pédagogique** comprenant 9 fiches thématiques sur différents aspects du droit et plus particulièrement du droit de l'environnement. Deux vidéos ludiques ont également été réalisées sur [la justice climatique](#) et [la hiérarchie des normes](#). L'objectif est de diffuser la boîte à outils à grande échelle afin de sensibiliser les enseignant-e-s, qui auront à leur tour toutes les clés pour sensibiliser leurs élèves.



L'élaboration et la publication de **la boîte à outils a permis à Notre Affaire à Tous d'élaborer de nouveaux projets d'éducation et de sensibilisation à la justice climatique**, dont la nécessité est apparue au cours de l'année : la mise en place concrète d'une simulation de tribunal pénal de l'environnement, la publication d'un livret des solutions à l'intention des élèves et la publication d'une boîte à outils pratique pour accompagner le corpus théorique développé avec les Savanturiers. Avec ces outils clés en main, **l'association espère intervenir dans de nombreux établissements lorsque la situation sanitaire le permettra.**

En partenariat avec





## INTERVENTIONS DANS LES UNIVERSITÉS

En juillet 2020, Notre Affaire à Tous a créé un nouvel axe d'action en élaborant **un programme d'interventions dans les universités et a réalisé une [plaquette de présentation](#) pour informer sur les formats d'intervention et les sujets que proposés par l'association**. L'objectif de ce nouveau projet est de démocratiser l'outil du droit auprès des étudiant-e-s pour former des professionnels conscients du potentiel du droit pour la protection de l'environnement. La crise sanitaire et le deuxième confinement d'octobre ont ralenti l'évolution de cette action mais une intervention a toutefois pu avoir lieu en visioconférence avec l'association ACE de l'école d'ingénieurs ENSE3 de Grenoble sur le thème *“Technicité et écologie : quels enjeux pour un droit de l'environnement à la hauteur de l'urgence climatique ?”*.



L'absence d'interventions a néanmoins permis à Notre Affaire à Tous de **tisser de nouveaux liens avec plusieurs universités, grandes écoles et associations d'étudiant-e-s**, notamment avec ULCO, INSA Rouen, Sciences Po Caen, l'ARES - La Fédération nationale des associations représentatives des étudiants en sciences sociales, et avec les membres du laboratoire de recherche juridique de l'Université du littoral Côte d'Opale (ULCO) dans le nord de la France.

Par ailleurs, la clinique menée avec les étudiant-e-s de Sciences Po Rennes sur le campus de Caen va également donner lieu à une intervention auprès des étudiant-e-s du campus en début d'année 2021 sur les droits de la nature, les recours locaux et la responsabilité des multinationales.



## LES PARTENARIATS AVEC LES CLINIQUES

### Les partenariats de Notre Affaire à Tous avec les étudiant·e·s se sont renforcés en 2020.

A Paris, les trois étudiant·e·s de la Clinique de droit de Sciences Po ont construit une cartographie des préjudices invoqués dans différentes actions contentieuses. En mai 2020, à la clôture de leur projet de clinique, les étudiant·e·s ont rendu un rapport sur leurs travaux et notamment **une note analytique sur la faisabilité d'une action de groupe environnementale en France**.

Les étudiant·e·s et deux membres de Notre Affaire à Tous ont également eu l'occasion de se déplacer [en Région Rhône Alpes](#) en mars : **les étudiant·e·s ont ainsi pu rencontrer Maurice Feschet, l'un des plaignants du People's Climate Case**, soutenu par Notre Affaire à Tous, mais également l'avocate Hélène Leleu et des parents d'élèves de la Drôme qui se sont engagés dans une action en justice contre la région pour inaction climatique.



Notre Affaire à Tous a également **accompagné une classe de master de Sciences Po Toulouse dans l'organisation d'un tribunal fictif contre l'Etat**. Les étudiant·e·s ont préparé la communication, le budget et le travail de fond de ce procès fictif contre l'Etat mais celui-ci n'a pas pu se tenir en raison des conditions sanitaires liées à la crise du Covid-19.

En octobre 2020, l'association a commencé le suivi d'un **module-projet avec six étudiant·e·s de Sciences Po Rennes sur le campus de Caen**. Ils et elles se sont investi·e·s dans trois groupes de travail de Notre Affaire à Tous : recours locaux, droits de la nature et multinationales. Ils et elles prévoient également l'organisation d'un concours de plaidoirie sur les sujets de l'association en début d'année 2021.

## CONSTRUIRE UN RÉSEAU DE JURISTES ENGAGÉ·E·S

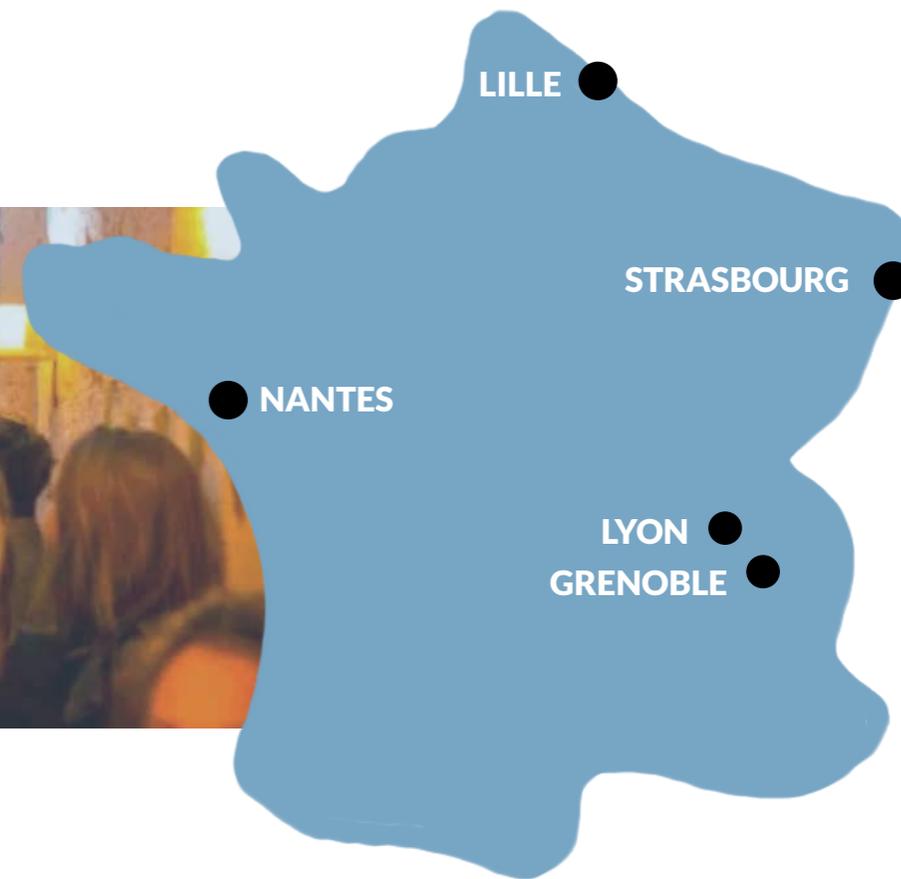


À l'échelle territoriale, nationale et internationale, Notre Affaire à Tous s'est développée et a gagné en notoriété grâce à l'implication d'une centaine de juristes engagé·e·s pour la justice climatique et sociale. Leur expertise a permis à l'association de porter ses actions en justice et ses campagnes et de les faire connaître à un public large.



## UN RÉSEAU TERRITORIAL

Le réseau territorial de Notre Affaire à Tous a continué à s'étendre en 2020 avec la **création du groupe local de Lille en février 2020 et de Nantes en mars 2020, portant à 5 le nombre de groupes locaux de l'association en France.** Partout sur les territoires, les Français·e·s ont voulu se saisir des questions de justice climatique et utiliser le droit comme levier d'action. Par la création de groupes locaux de Notre Affaire à Tous, notre volonté est **d'étendre le droit et la compétence à l'échelle locale, au plus proche des territoires.** L'objectif de ce maillage territorial est de sensibiliser à l'importance des outils juridiques dans la lutte contre le changement climatique, de rencontrer les acteurs associatifs territoriaux, de faire un travail de plaidoyer auprès des élu·e·s locaux et de combattre les projets imposés et polluants. Retrouvez plus d'informations sur les actions menées par les groupes locaux en pages 68-71



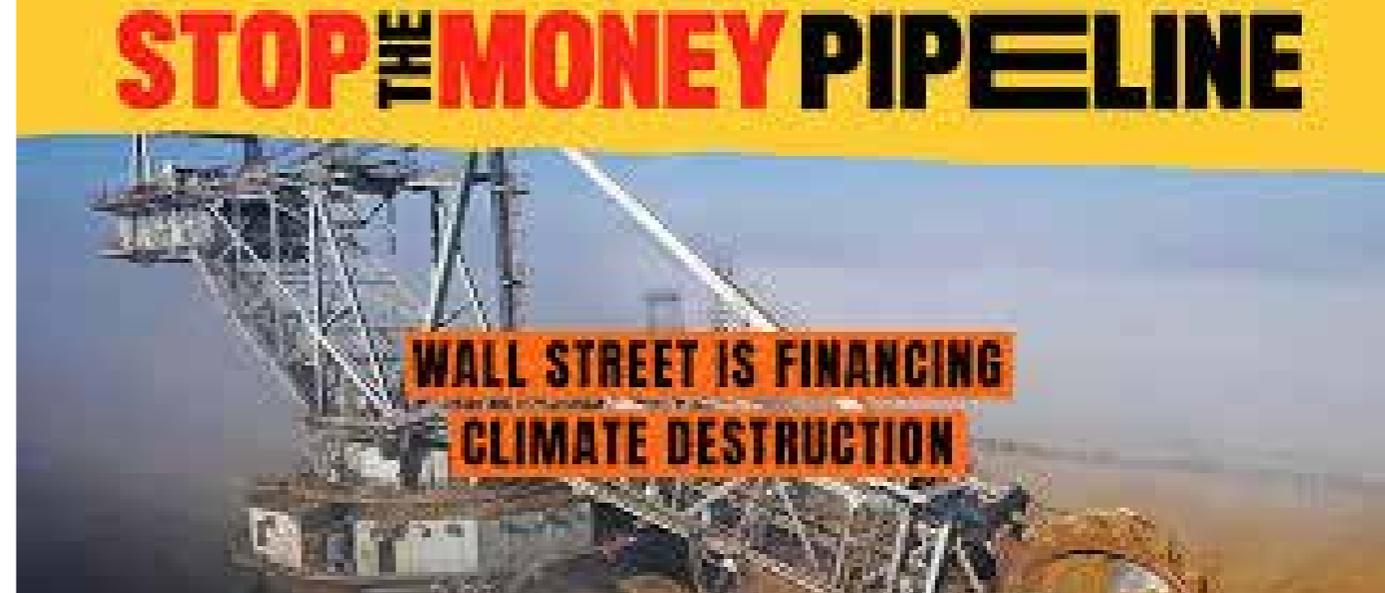


## UN RÉSEAU INTERNATIONAL

Notre Affaire à Tous s'inscrit dans un [mouvement global pour la justice climatique](#). Depuis sa création, l'association s'est attachée à tisser des liens avec les organisations et citoyen·ne·s agissant pour la justice climatique à travers le monde. A ces réseaux d'organisations non gouvernementales s'ajoutent souvent des chercheur·se·s, expert·e·s et scientifiques des contentieux climatiques, notamment le [Sabin Center for Climate Change Law](#) de l'Université de Columbia.

En 2020, ce mouvement est plus fort que jamais et **l'association a entretenu régulièrement des échanges avec ses réseaux internationaux** : à travers son soutien au People's Climate Case, le partage des expériences et des moyens juridiques employés dans le cadre de l'Affaire du Siècle et de l'affaire Total. Notre Affaire à Tous a été contactée par des associations étrangères qui envisageaient de lancer des recours contre leurs États pour inaction climatique et a soutenu de nouveaux contentieux, comme celui des six jeunes portugais à la Cour européenne des droits de l'Homme, l'action des associations espagnoles contre l'inaction climatique de leur pays ou encore la victoire de l'association Friends of the Irish Environment à la Cour Suprême ans le contentieux climatique irlandais.

A l'automne 2020, **Notre Affaire à Tous a rejoint le collectif américain "Stop the Money Pipeline"** qui vise à mener des actions contre les entreprises qui financent les énergies fossiles. En septembre, l'association a



également fait partie des **1100 associations signataires de l'appel pour la reconnaissance internationale du droit à un environnement sain**.

Les activités de plus en plus variées de l'association dans le mouvement international de la justice climatique ont mené à la création d'un nouveau groupe de travail en septembre 2020. **Les pistes d'action du groupe reprennent les grands sujets de Notre Affaire à Tous** : la reconnaissance du droit à un environnement sain, le devoir de vigilance des entreprises en Europe et dans le monde, ainsi que l'appel pour la reconnaissance du crime d'écocide.

# LES MOYENS D'ACTION DE NOTRE AFFAIRE À TOUS



# VIE ASSOCIATIVE

## ● LES GROUPES DE TRAVAIL ET LA COORDINATION

En 2020, **le nombre de bénévoles n'a cessé d'augmenter dans les différents groupes de travail de Notre Affaire à Tous** : le levier du droit pour combattre le changement climatique et protéger les droits fondamentaux des citoyen·ne·s continue d'être considéré comme un outil primordial. De nombreux étudiant·e·s en droit, juristes et avocat·e·s ont rejoint les groupes de travail existants et ont permis d'en faire émerger de nouveaux.

**Les groupes de travail se sont encore davantage structurés, et ont fait monter en puissance les membres les plus actif·ve·s de Notre Affaire à Tous.** A ce jour, la majorité de ces groupes sont menés par des référents bénévoles, qui accueillent les nouveaux membres, organisent les réunions et participent à la stratégie générale de l'association. Les salarié·e·s font ensuite le lien entre les différents groupes de travail, appuient la stratégie des groupes, leurs projets et la stratégie générale de l'association.



**Les membres les plus actif·ve·s de l'association forment la "coordination" de Notre Affaire à Tous, qui réunit référent·e·s des groupes de travail, salarié·e·s et membres du Conseil d'administration.** Elle se réunit régulièrement (tous les quinze jours) et échange quotidiennement. La coordination assure un suivi des groupes de travail et applique la stratégie de l'association préalablement approuvée par le Conseil d'administration. Le bureau (présidente, secrétaire générale, trésorier) est garant de cette stratégie et supervise son application.

## ● EVÉNEMENTS ET FORMATIONS INTERNES

Les formations internes en droit mises en place en fin d'année 2019 sont destinées à tou·te·s les bénévoles de Notre Affaire à Tous. Trois formations ont été organisées en début d'année 2020, avant le début des mesures sanitaires liées au Covid-19 :

- **25 janvier** : Les grands principes du droit de l'environnement
- **8 février** : Environnement industriel (ICPE)
- **15 février** : Droit pénal de l'environnement
- **3-4 octobre** : Assemblée générale de Notre Affaire à Tous

**L'Assemblée générale de Notre Affaire à Tous a eu lieu le samedi 3 octobre à Paris.** En plus de valider les comptes et le rapport d'activité 2019, cela a été l'occasion de rencontrer, retrouver et échanger avec les adhérent·e·s et tracer ensemble la direction à donner à Notre Affaire à Tous. Le lendemain, une journée de co-construction avec les membres de l'association a été organisée sur les grands axes stratégiques 2021.

..... **557 ADHÉRENT·E·S**

**300 BÉNÉVOLES** .....

dont une cinquantaine très actif·ve·s

## ● LES GROUPES LOCAUX DE NOTRE AFFAIRE À TOUS

Depuis 2019, Notre Affaire à Tous étend ses [champs d'action dans plusieurs villes](#). Ces groupes s'emparent des dynamiques de leurs territoires pour protéger les droits du vivant et faire advenir la justice climatique.

### LE GROUPE LOCAL DE LYON

**Pollution de l'air** : le groupe a choisi de se concentrer **sur la pollution à laquelle sont exposés les habitant·e·s de la Métropole de Lyon**. En partenariat avec la clinique de Sciences Po Paris, les étudiant·e·s, guidé·e·s par des bénévoles, ont analysé les déclarations de non conformité ICPE, les documents RSE ainsi que les déclarations de performance extra-financière de quatorze multinationales de la Vallée de la chimie afin de dégager une action juridique et un plaidoyer permettant de diminuer leur pollution.

**Inégalités climatiques** : le groupe lyonnais a développé le [projet OEIL](#) - Observatoire écosystémique des inégalités Lyonnaises, en partenariat avec le Master Éthique, écologie et développement durable de l'Université Jean Moulin de Lyon. Ce projet a pour objectif de mesurer l'exposome des habitant·e·s de la Métropole en couplant enquête sociologique et testing écotoxicologique. L'objectif est de proposer des outils **afin d'améliorer les politiques publiques en matière de santé et environnement, et prenant en compte les inégalités environnementales**.



### LE GROUPE LOCAL DE STRASBOURG

**Éducation et sensibilisation** : au début de l'année, le groupe avait plusieurs interventions prévues dans des collèges et des lycées jusqu'en juin. Mais la crise sanitaire a mis à l'arrêt ces projets d'interventions, empêchant les bénévoles d'intervenir. Le pôle éducation sensibilisation du groupe local s'est alors concentré sur **la formation de ses bénévoles et sur l'identification de professeurs de collèges et de lycées qui seraient intéressés par la démarche de Notre Affaire à Tous**. Le contact a également été maintenu avec le collectif Colecosol qui travaille sur le commerce équitable et nous a formé à l'animation à des jeux éducatifs sur ce thème.



**Vie associative du groupe local** : le groupe continue de prospérer avec une dizaine de bénévoles, notamment des étudiant·e·s en droit de l'environnement. Le départ de plusieurs d'entre eux fin juin a ralenti un peu l'activité. **La marche pour le climat en septembre où le groupe a tenu un stand et la réunion de rentrée de septembre 2020 a permis de recruter de nouvelles personnes**, aussi étudiantes pour la plupart, très motivées pour faire des événements. Le groupe a essayé de se projeter sur des formats d'événements pour sensibiliser à la cause de Notre Affaire à Tous, mais le Covid et le confinement ont à nouveau mis à l'arrêt ces activités. Dans cette situation sanitaire compliquée, le groupe a néanmoins pris attache avec plusieurs associations strasbourgeoises pour organiser un futur panel de conférences sur des sujets liés à Notre Affaire à Tous.

## LE GROUPE LOCAL DE NANTES

L'antenne locale de Nantes a été créée en mars 2020.

**Recours locaux** : principalement constituée de juristes, l'antenne a décidé de se concentrer sur l'accompagnement juridique des associations déjà engagées dans la lutte pour la préservation de l'environnement sur le territoire nantais. C'est ainsi que le groupe a soutenu l'association Grand-Auverné environnement qui lutte contre un projet de carrière de sable sur le territoire de sa commune, ainsi que le collectif "J'achète dans ma zone 44", constitué notamment pour empêcher l'installation d'un gigantesque entrepôt Amazon au sud de Nantes. **La vulgarisation juridique est le principal axe de travail de l'antenne, implantée sur un territoire où les associations environnementales sont nombreuses.**



## LE GROUPE LOCAL DE LILLE

L'antenne locale lilloise a été créée en février 2020 lors d'une conférence de lancement présentant les activités de **Notre Affaire à Tous**. Celle-ci s'est déroulée en présentiel et a réuni une cinquantaine de personnes. Par la suite et jusqu'au confinement de mars, des prises de contact et des rencontres avec le tissu associatif lillois ont été organisées afin de nous présenter, notamment avec la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES).

**Recours locaux** : en lien avec le groupe Recours locaux de Notre Affaire à Tous, trois collectifs de la région ont été accompagnés et conseillés dans leurs démarches. Aujourd'hui, le groupe lillois suit principalement un collectif de Faches-Thumesnil en lutte contre un projet d'urbanisation d'une zone réensauvagée. Le groupe lillois a pour ambition d'organiser des événements, de sensibiliser, de recruter, d'accompagner les collectifs locaux en lutte et de relayer les diverses informations de Notre Affaire à Tous et de ses différents groupes. Pour le moment, le groupe ne souhaite pas se spécialiser sur un thème plus précis.

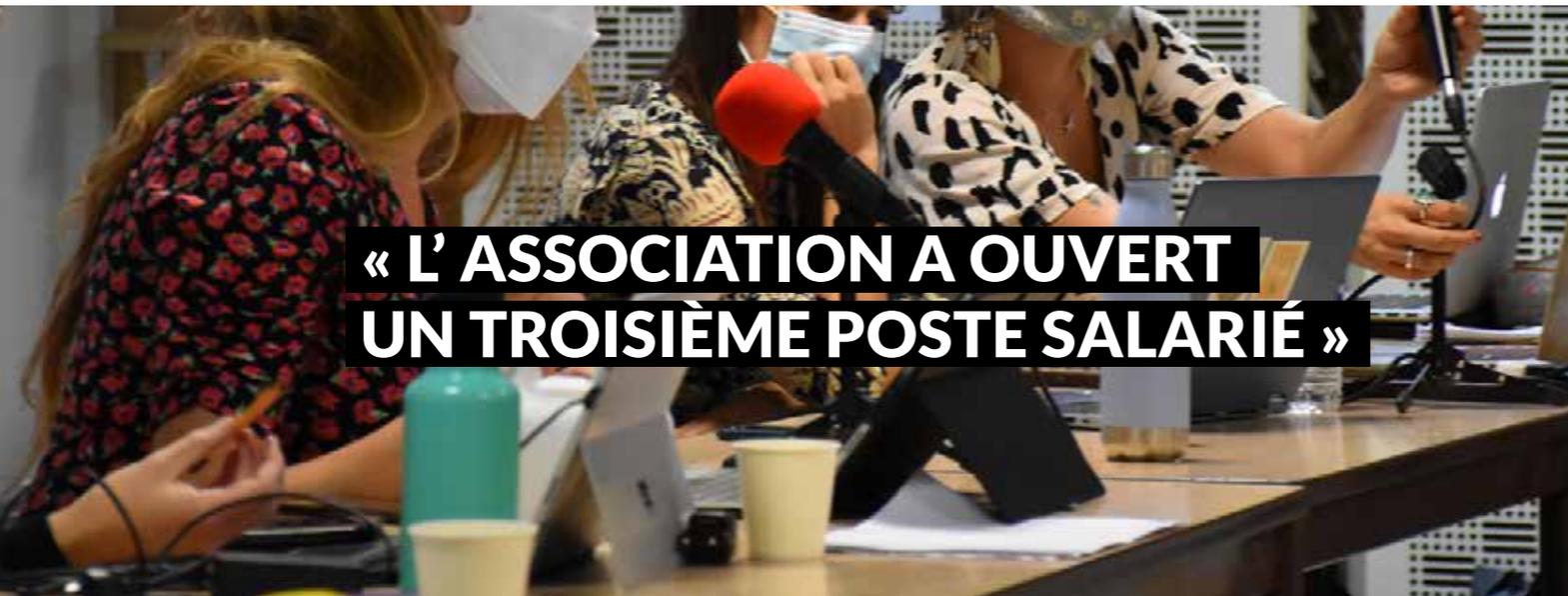
## LE GROUPE LOCAL DE GRENOBLE

A Grenoble, le groupe local est né en janvier 2020. L'antenne s'est essentiellement construite dans des **cercles étudiants**. La crise sanitaire a rendu difficile la gestion de l'antenne locale nouvellement créée. Des activités d'éducation et de sensibilisation dans les collèges et lycées de la région étaient en effet prévues au cours du premier semestre de l'année, mais celles-ci n'ont pas pu avoir lieu. L'objectif pour l'année 2021 sera de redynamiser le groupe local.

# RESSOURCES HUMAINES

En avril 2019, l'association a ouvert **un troisième poste salarié pour renforcer l'équipe : une responsable juridique**, chargée notamment du projet Recours Locaux. Le poste de coordination générale et de coordination de la vie associative ont été pérennisés. En 2020, Notre Affaire à Tous a aussi accueilli deux stagiaires (une stagiaire juriste sur les droits de la nature et une stagiaire en communication).

**Les salariées font le lien entre les différents groupes de travail, appuient la stratégie des groupes de travail, leurs projets et la stratégie générale de l'association.** Elles s'occupent de la vie associative ainsi que de la gestion quotidienne, administrative, stratégique et financière de l'association.



**« L'ASSOCIATION A OUVERT  
UN TROISIÈME POSTE SALARIÉ »**

# COMMUNICATION

## ● COMMUNICATION INTERNE

L'association a développé de **nombreux outils de communication interne pour coordonner les différents groupes de travail** : listes mails spécifiques à chaque groupe, coordination par mail et sur whatsapp, google drive commun, création d'un nouvel espace Slack.

**Un organigramme interne a été élaboré**, afin de mieux comprendre les rôles de chaque personne active dans l'association et permettre des échanges plus fluides entre les groupes, la coordination, les salarié-e-s et le Conseil d'administration.

**Une newsletter interne a également été mise en place en début d'année 2020.** Publiée tous les deux mois, cette nouvelle newsletter permet de faire un récapitulatif des actualités internes et externes relatives aux groupes de travail de Notre Affaire à Tous et de la vie associative. Ainsi, en 2020, quatre newsletters internes ont été envoyées aux plus de 300 bénévoles de l'association.

## ● COMMUNICATION EXTERNE

**Notre Affaire à Tous a également développé différents supports de communication** (flyer de présentation générale, flyer de présentation pour les donateur·rice·s, plaquettes de présentation sur les interventions dans les universités, brochure), essentiels lors des événements de l'association. Une refonte du site internet a également été réalisée à la fin de l'année, afin de mettre davantage en valeur les actions de l'association.

La nouvelle version du site a également vu la création d'un [blog d'analyse juridique](#), qui comptait 15 articles publiés à la fin de l'année sur 5 grandes thématiques :

- Droit international et européen ;
- Droit public ;
- Lutte contre les multinationales ;
- Enjeux sociaux et respect des droits fondamentaux ;
- Droits de la nature et écocide.

La communauté de Notre Affaire à Tous sur les réseaux sociaux a par ailleurs augmenté :

 **20 268 abonné·e·s**  
(une communauté de 17 692 aboné·e·s en 2019)

 **15 000 abonné·e·s**  
(une communauté de 11 400 abonné·e·s en 2019)

 **12 000 abonné·e·s**  
(une communauté de 11 500 abonné·e·s en 2019)

 Notre newsletter bimensuelle est actuellement suivie par **3 300 personnes**.  
(un nombre qui a doublé en un an : 1 800 abonné·e·s en 2019)

## ● LES DIFFÉRENTES PUBLICATIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS

En 2020, Notre Affaire à Tous a continué sa **“recherche-action” en entretenant de nombreux liens avec les réseaux académiques** afin d'enrichir la recherche juridique en matière climatique.

Une dizaine de membres de Notre Affaire à Tous ont notamment contribué à l'ouvrage **“Les grandes affaires climatiques”** sous la direction de **Christel Cournil**, professeure de droit public à Sciences Po Toulouse et membre du Conseil d'administration de Notre Affaire à Tous. En s'inscrivant dans la tradition juridique des célèbres « Grands arrêts », cet ouvrage est inédit dans sa démarche. Cette publication collective émanant de plus d'une trentaine d'auteurs aux profils variés (universitaires confirmés, jeunes chercheurs, avocat·e·s, juristes d'association) a pour ambition de mettre en exergue les principaux contours de la « Justice climatique ».

### Les grandes affaires climatiques

sous la direction de  
Christel Cournil

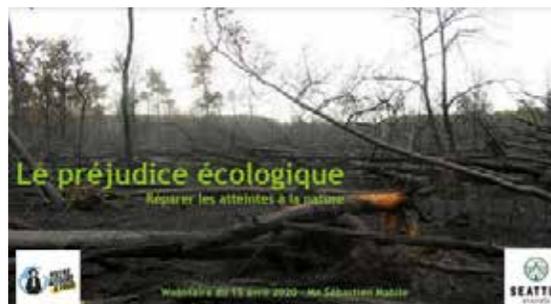


# ÉVÉNEMENTS, WEBINAIRES ET TRIBUNES

Afin de publiciser et garantir l'adhésion citoyenne aux projets de l'association, **de nombreux événements et conférences ont été organisés en 2020**. Du fait de la pandémie du Covid-19, ces événements se sont fait majoritairement en ligne, à travers notamment l'organisation d'un cycle de webinaires pendant le premier confinement.

## ● ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR NOTRE AFFAIRE À TOUS

- 22 janvier : **Make the glaciers great again !**, avec Jean-Baptiste Bosson et Marine Yzquierdo
- 22 janvier : **Une justice climatique pour nos villes**, organisé par la ville de Sevran
- 29 janvier : **Soirée mensuelle**, accueil des nouveaux bénévoles, présentation des projets
- 19 février : **Les vécus climatiques dans les villes du sud de la France**, à Marseille
- 24 février : **Les vécus climatiques dans les villes du sud de la France**, à Montpellier



## ● WEBINAIRES ORGANISÉS PAR NOTRE AFFAIRE À TOUS

- 15 avril : **Préjudice écologique** par Sébastien Mabile, avocat et membre de Notre Affaire à Tous
- 22 avril : **Droits de la nature** par Samy Hamel, Valérie Cabanes et Nina Salaün de Notre Affaire à Tous
- 6 mai : **Inégalités climatiques et environnementales** par Clothilde Baudouin de Notre Affaire à Tous, Rémi Saintagne de ATD Quart Monde et Valentin Prelat du CRID
- 13 mai : **Justice climatique locale : quelles barrières contre les grands projets imposés et polluants ?** par Chloé Gerbier de Notre Affaire à Tous, Marine Calmet de Nature Rights et Audrey Boehly de Non au Terminal 4 de Roissy
- 20 mai : **Le droit contre l'impunité des entreprises : les cas Total et Perenco**, avec Célia Jouayed, Laure Barbé, Avril Julienne de Notre Affaire à Tous, Clara Gonzales de Sherpa et Juliette Renaud des Amis de la Terre
- 3 juin : **Migrations environnementales et climatiques**, avec Marine Denis de Notre Affaire à Tous et Lucie Pélissier de CliMates
- 10 juin : **Droit de la santé, droits fondamentaux et changement climatique**, avec Roxane Chaplain et Marine Denis de Notre Affaire à Tous et Gwenaël Vourc'h, directrice de recherche INRAE et directrice adjointe de l'UMR Epidémiologie des maladies animales et zoonotiques à Clermont-Ferrand
- 17 juin : **Vers une Constitution Écologique avec la Convention Citoyenne ?** avec Valérie Cabanes et Marine Yzquierdo de Notre Affaire à Tous
- 14 octobre : **Lancement de la boîte à outils "Justice Climatique"**, avec Roxane Chaplain et Valérie Cabanes de Notre Affaire à Tous, Ange Ansour de Savanturiers - Ecole de la Recherche et Catherine Kastler, professeure d'histoire-géographie
- 10 décembre : **Un Climat d'inégalités : les impacts inégaux du dérèglement climatique en France**, par Clothilde Baudouin, Julie Zalcmán, Cécilia Rinaudo et de nombreuses organisations

## ● INVITATION À DES ÉVÉNEMENTS

- 17 février : **Laisse béton : lutter contre l'artificialisation des sols en IDF**, organisé par Partager c'est Sympa et la base
- 7 et 8 mars : **34° Salon-rencontres Primevère**, stand et intervention sur les recours locaux à Lyon
- 30 avril : **Le jour d'après - Préparons-le ensemble à la base !** avec Cécilia Rinaudo
- 18 septembre : **Festival des Possibles : Demain se construit aujourd'hui !** organisé par la base à Paris
- 17 octobre : **Notre Assiette pour Demain, Mobilisation nationale**, intervention de Chloé Gerbier
- 25 novembre : **Interdiction des infrastructures commerciales en périphérie : quel avenir pour la mesure de la CCC ?** Avec Chloé Gerbier de Notre Affaire à Tous, Alma Dufour des Amis de la Terre et William Aucant, citoyen de la Convention Citoyenne pour le Climat

## ● TRIBUNES ÉCRITES PAR NOTRE AFFAIRE À TOUS

- Notre tribune : **“Exigeons un droit à la hauteur de l'urgence climatique et environnementale”**, tribune publiée le 9 mai dans Libération et signée par 100 membres de l'association.
- Trois tribunes de Valérie Cabanes et Marie Toussaint dans Politis :
  - “Et si les fleuves pouvaient voter”**, publiée le 11 mars ;
  - “L'urgence de reconnaître les écocides”**, publiée le 1 juillet ;
  - “Les droits des écosystèmes bientôt reconnus en France”**, publiée le 21 octobre.
- La tribune du collectif Notre Constitution Écologique, dont Notre Affaire à Tous fait partie, publiée le 16 avril dans Mediapart : **“Convention Citoyenne: la démocratie confinée, ou la nécessité de penser l'après-Covid”**,

# LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS ET UNIVERSITAIRES DE L'ASSOCIATION

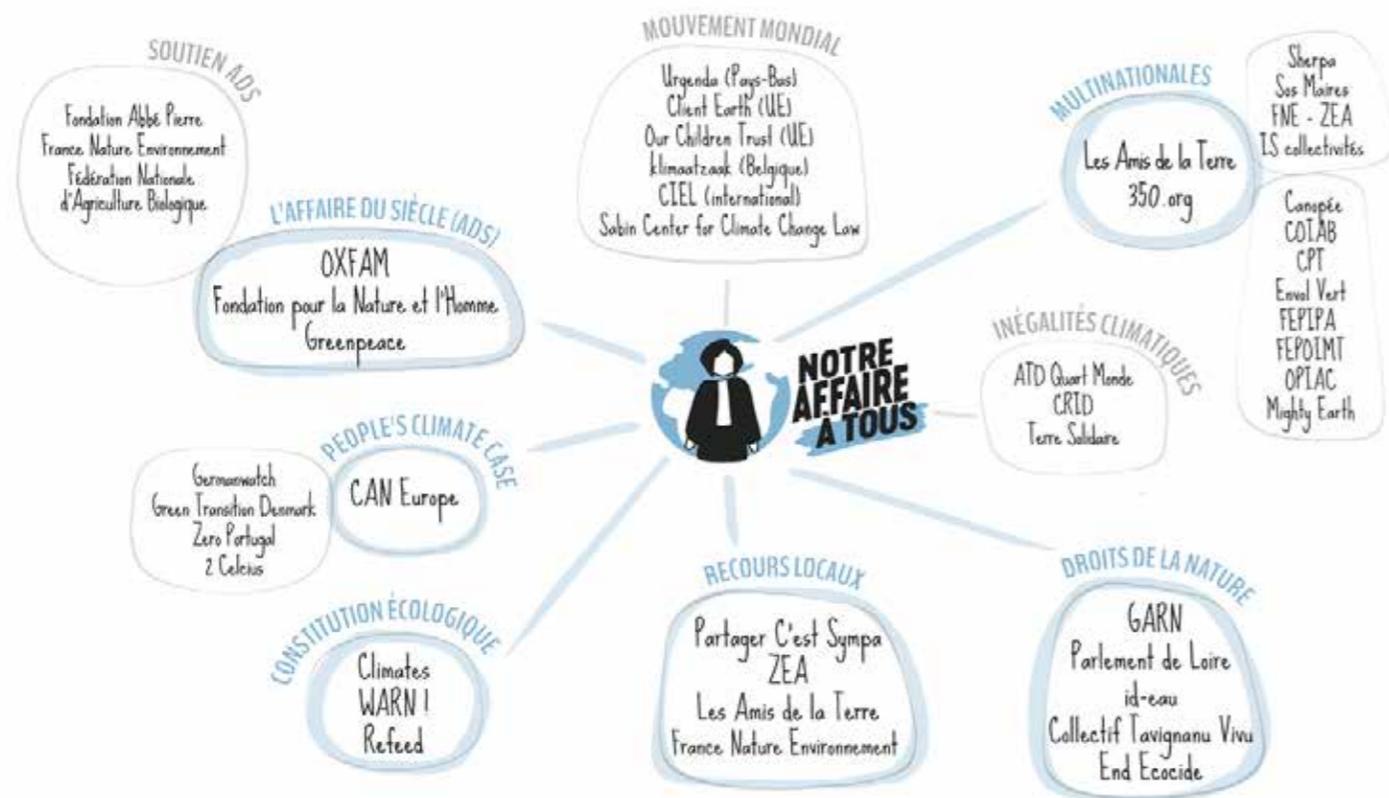
**Convaincu-e-s de la force du collectif pour agir et faire changer les choses, Notre Affaire à Tous porte systématiquement, depuis sa création, ses actions pour la justice climatique avec des partenaires divers, issus pour la majorité du mouvement environnemental et climatique français, et en prenant soin d'emmener avec nous les mouvements de citoyen-ne-s mobilisé-e-s pour le climat.**

**L'Affaire du Siècle**, lancée en décembre 2018, est toujours portée par **Notre Affaire à Tous et les trois associations co-requérantes** : la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), Greenpeace France et Oxfam France. La Fondation Abbé Pierre, la Fondation Agriculture Biologique et France Nature Environnement sont également intervenues dans l'affaire en déposant des interventions volontaires.

L'action **“[Les territoires qui se défendent](#)”** face à Total, est menée depuis octobre 2018 avec les associations Sherpa, les Eco-maires et ZEA Océans ainsi que 15 collectivités. France Nature Environnement a également rejoint l'action juridique. Cette action est par ailleurs soutenue (non juridiquement) par les associations 350.org France et Les Amis de la Terre. Enfin, en partenariat avec Sherpa, Notre Affaire à Tous a déposé un signalement de Total à l'Autorité des Marchés Financiers.

L'action **d'accompagnement des collectifs locaux contre les projets imposés et polluants s'est poursuivie en 2020**. La collaboration avec Partager C'est Sympa s'est poursuivie et l'association a tissé de nouveaux liens avec les Amis de la Terre, Nature Rights, Maiouri Nature Guyane avec qui elle a déposé un recours contre le décret du 8 avril. Dans le cas de nombreux recours locaux, les relations avec le réseau de France Nature Environnement dans plusieurs régions ont été fructueuses.

## L'ASSOCIATION A MAINTENU SES PARTENARIATS ASSOCIATIFS ET EN A CRÉÉ DE NOUVEAUX SUR DIFFÉRENTS PROJETS



En 2020, les activités de plaidoyer ont continué dans le cadre de l'[Appel pour une Constitution écologique](#) avec les associations de jeunesse CliMates, WARN et REFEDD, ainsi que la Convention Citoyenne pour le Climat, qui a fait de la réforme de la Constitution une de ses propositions phares.

Concernant l'action pour la reconnaissance du crime d'écocide, Notre Affaire à Tous a beaucoup échangé et créé un **groupe de réflexion juridique avec les citoyen-ne-s de la Convention Citoyenne pour le Climat**.

Dans le cadre du projet "[Inégalités climatiques](#)" les liens avec les universitaires, dont Guillaume Faburel, se sont poursuivis et l'association a fait des actions communes avec des acteurs associatifs comme **ATD Quart Monde et le CRID**.

L'association s'inscrit plus largement dans le cadre du "mouvement climat", notamment pour l'organisation de marches citoyennes ou d'actions diverses de plaidoyer dans le cadre des réunions de l'inter-orga climat.

Le travail sur le recours européen [People's Climate Case](#) s'est poursuivi, et notamment le soutien de la famille plaignante française. **L'association entretient des liens étroits avec le mouvement mondial pour la justice climatique** en échangeant régulièrement avec Climate Action Network Europe, Urgenda (Pays-Bas), ClientEarth (Union Européenne), Our Children's Trust (Etats-Unis), Klimaatzaak (Belgique), CIEL (International), Global Alliance for the Rights of Nature (GARN, international), ASUD (Italie) ainsi que le Sabin Center for Climate Change Law.

**Les partenariats avec les universités et les écoles d'enseignement supérieur se sont également renforcés en 2020** : avec trois étudiant-e-s de la Clinique de droit de Sciences Po Paris, avec une trentaine d'étudiant-e-s de master de Sciences Po Toulouse et six étudiant-e-s de Sciences Po Rennes sur le campus de Caen. Ces partenariats se maintiennent d'année en année.

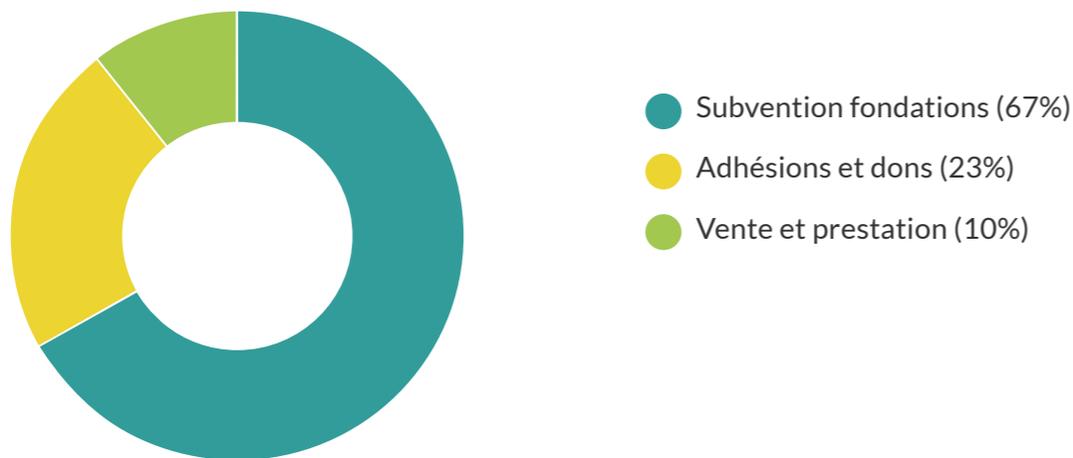
# BILAN FINANCIER



# LES RESSOURCES

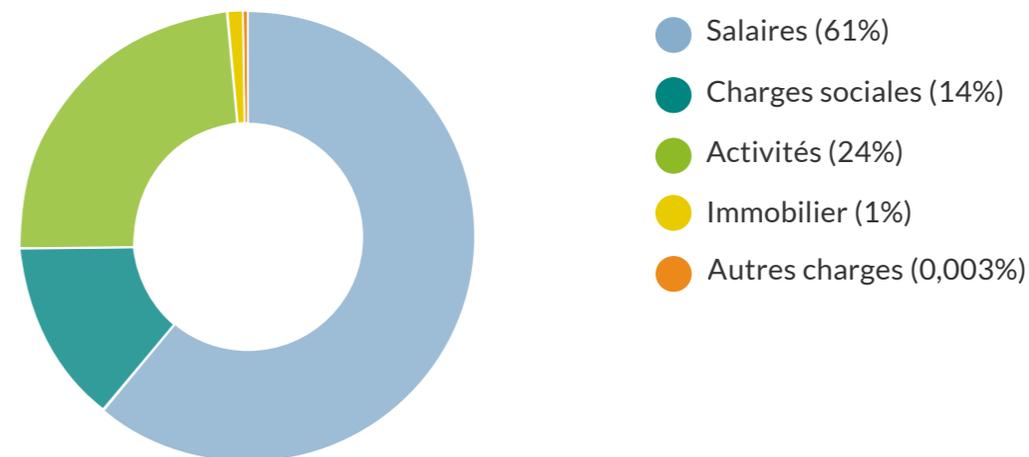
**En 2020, le financement de Notre Affaire à Tous s'est essentiellement reposé sur des subventions de fondations privées.** L'association a maintenu des partenariats des années passées et en a créé de nouveaux. Comme en 2018 et 2019, deux fondations privées (la Fondation Charles Léopold Mayer et Un Monde par Tous) nous ont permis de financer les dépenses courantes et de fonctionnement en 2020. Cinq autres fondations (Climate Action Network Europe, Léa Nature, Terre Solidaire, Fondation Lemarchand, European Climate Foundation) ont soutenu respectivement les dépenses liées à des projets spécifiques de l'association.

Afin de consolider ses activités, Notre Affaire à Tous recherche des financements complémentaires sur des projets et pour les dépenses de fonctionnement.



# LES DÉPENSES

**Les ressources de Notre Affaire à Tous ont évolué entre 2019 et 2020. Par conséquent, un troisième poste salarié à temps plein a pu être sécurisé.** Ainsi, une large part des charges de Notre Affaire à Tous correspond aux ressources humaines et à leur fonctionnement nécessaire au pilotage du programme de l'association : gestion stratégique, administrative et financière, coordination des groupes de travail et animation de la vie associative, etc. Les autres dépenses de l'association concernent les dépenses liées aux actions de sensibilisation de mobilisation, communication et événementiel, de déplacements, ainsi qu'à divers frais de fonctionnement (loyers, expert comptable, webmaster, etc.).





Notre Affaire à Tous est une association qui œuvre pour protéger le vivant, les communs naturels et le climat via l'utilisation du droit.

Originellement issu·e·s du mouvement pour la reconnaissance du crime d'écocide dans le droit international afin de sanctionner les crimes les plus graves contre l'environnement, les membres de Notre Affaire à Tous se positionnent comme « avocat·e·s de la planète », en cherchant à établir par la jurisprudence, le plaidoyer juridique et la mobilisation citoyenne une responsabilité effective et objective de l'humain vis-à-vis de l'environnement.

[www.notreaffaireatous.org](http://www.notreaffaireatous.org)